

N°21-10-097

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

Absents :

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Afin d'encourager la relance de l'économie nationale et locale, par délibération n° 20-04-034 du 30 avril 2020, le conseil communautaire a décidé d'encourager les projets de développement des circuits courts (action prévue au PCAET), par l'intermédiaire d'un soutien financier aux projets.

L'aide ainsi prévue s'élève à 20 % du coût des travaux HT dans la limite de 6 000 € maximum (aide cumulable avec les aides Leader notamment).

Cette aide s'adresse aux TPE, PME, exploitants agricoles et associations portant un projet de valorisation, mise en œuvre ou de développement de circuits-courts alimentaires basés sur une production locale et raisonnée.

Par délibération n° 21-07-052 en date du 1^{er} juillet 2021, cette aide a été pérennisée dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

Dans ce cadre, un dossier a été déposé et instruit :

- Hugo MONCHY - "les vergers de l'escapade" - Fabrication artisanal de jus de pomme bio – Zudausques

Pour accroître sa production afin de répondre à la demande en augmentation, Mr MONCHY souhaite s'équiper d'un nouveau pressoir plus performant. Monsieur MONCHY a pour projet de faire des vergers de l'escapade son activité principale d'ici à deux ans (avec la production et l'organisation de visites).

Montant des investissements prévus : 6 200 € - soit une aide de 1 240 € (20% des investissements).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer l'aide proposée.

Pour extrait conforme.
Le Président

